



PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 2015253 - 0001
portant modification de la commission de suivi de site pour les dépôts
pétroliers de Coignières exploités par les sociétés Raffinerie du midi et Trapil

Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-8, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014316 - 0004 du 12 novembre 2014 portant création de la commission de suivi de site pour les dépôts pétroliers de Coignières exploités par les sociétés Raffinerie du midi et Trapil ;

Vu les changements de représentants de la société Raffinerie du midi au sein des collèges « exploitants » et « salariés » de la commission de suivi de site pour les dépôts pétroliers de Coignières exploités par les sociétés Raffinerie du midi et Trapil ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} : La représentation des collègues « exploitants » et « salariés » figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2014316 - 0004 du 12 novembre 2014 de la commission de suivi de site pour les dépôts pétroliers de Coignières exploités par les sociétés Raffinerie du midi et Trapil est modifiée comme suit :

.../...

Collège « Exploitants » :

Société RAFFINERIE DU MIDI

Titulaires :

- M. Jérôme HUON, chef d'établissement du site de Coignièrès ;
- Mme Elodie QUENNEVILLE, membre du service qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE).

Suppléant : M. Marc RICHOMME, chef du service QHSE – Raffinerie du midi – Paris.

Société TRAPIL

Titulaire : M. Laurent BUDAIN, Chef de région.

Suppléant : M. Eric GLAUSINGER.

Collège « Salariés » :

Société RAFFINERIE DU MIDI

Titulaire : Mme Jessica VERLHAC, déléguée du comité d'entreprise - Raffinerie du Midi - Paris

Suppléant : M. Jean-Louis HENRY, délégué du comité d'entreprise - Raffinerie du Midi -Paris.

Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Rambouillet et le chef de l'unité territoriale des Yvelines de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (UT DRIEE) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, accessible sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Versailles, le 10 septembre 2015

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

signé

Julien CHARLES